



Pomme de terre



LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n° 1195 - 29 juin 2018

INTERPROFESSION

CNIPT : Quelles cotisations et pourquoi faire ?

Durant la campagne 2017-2018, le mode de collecte des cotisations a été profondément remanié. En effet, il est désormais possible de déclarer ses tonnages et de régler sa cotisation depuis un site internet dédié sur lequel les cotisants disposent de leur espace privé. Cette réforme n'affecte pas la cotisation elle-même dont le versement est rendu obligatoire par l'extension d'un accord interprofessionnel sur le financement des actions interprofessionnelles.

Ce sont les membres du conseil d'administration, représentants de la production (UNPT, Coordination rurale et Felcoop) et du commerce (Fedepom, SNCPT, Saveurs Commerce et FCD) qui déterminent le montant et la nature des cotisations.

Le montant actuel des cotisations figure dans l'accord interprofessionnel relatif à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière de la pomme de terre de consommation voté lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2016. Le versement de ces cotisations a été rendu obligatoire par l'extension de cet accord (arrêté interministériel du 14 avril 2017, publié au Journal Officiel le 27 avril 2017).

Cet accord indique que, pour commercialiser des pommes de terre en France pour le marché du frais ou à partir de la France vers l'export pour les marchés du frais et de l'industrie, chaque opérateur doit impérativement disposer d'un numéro CNIPT, déclarer ses tonnages commercialisés, et s'acquitter des cotisations interprofessionnelles auprès du CNIPT.

Le conseil d'administration du CNIPT s'est engagé à collecter les cotisations de manière

exhaustive. Dans cet esprit, afin d'améliorer la collecte et la relation avec les cotisants, le CNIPT a modernisé son système de collecte, passant de déclarations sur papier carbone à des déclarations en ligne. Il est désormais possible d'effectuer les règlements en ligne.

L'accord prévoit par ailleurs que tout opérateur doit répondre aux enquêtes et demandes d'information du CNIPT et se soumettre à tout contrôle qui pourrait être effectué sur place.

Au cours de cette campagne 2017-2018, le CNIPT espère collecter des cotisations sur près de 2 millions de tonnes de pommes de terre, destinées à être consommées à l'état frais, au moment de leur première mise en marché sur le territoire national.

En accord avec le GIPT, le CNIPT collecte également des cotisations non recouvrées par la filière industrie, sur les pommes de terre exportées pour être transformées. L'intégralité du montant de cette collecte sur les pommes de terre destinées à l'export pour l'industrie est reversée à Arvalis. Elle est abondée par le CNIPT. Cela permet de porter à 720 000 € (soit 14 % des dépenses du CNIPT) la subvention de l'interprofession reversée à Arvalis pour conduire des recherches et de l'expérimentation afin de favoriser l'amélioration des pratiques agricoles et dans la filière. Le conseil d'administration a par ailleurs souhaité débloquer des réserves financières affectées à la recherche pour permettre à Arvalis d'accélérer ses travaux durant les trois prochaines années et ainsi mieux répondre aux défis que posent la production, le stockage et la commercialisation des pommes de terre de consommation.

À DÉCOUVRIR

Interprofession

1-2

CNIPT : Quelles cotisations et pourquoi faire ?

Production

3

Maîtriser le risque sanitaire lors de l'élimination des surplus de pommes de terre

Marchés

4

Dynamisme attendu avec le produit primeur

DOSSIER DU MOIS



Les pommes de terre fraîches en RHD en 2016

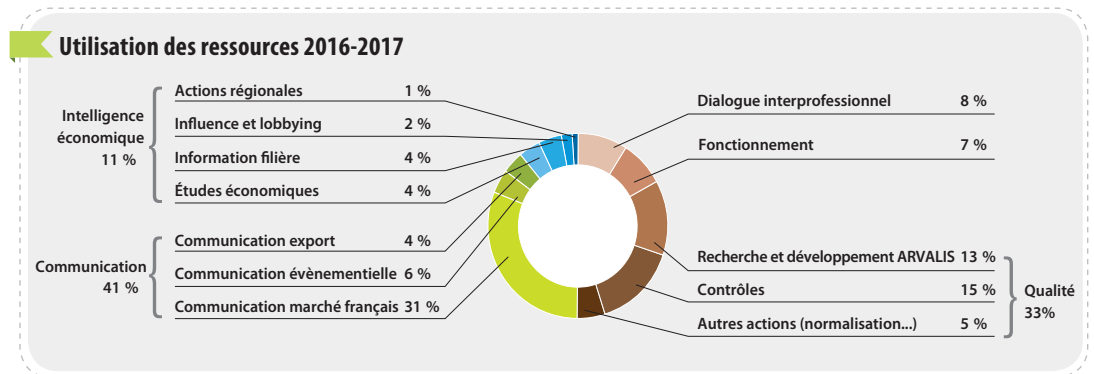
En savoir plus sur cnipt.fr

Ce numéro est le dernier de la campagne 2017-2018. Pomme de terre hebdo s'interrompt pendant l'été.

Rendez-vous en septembre.

Bel été à tous.

(Suite page 2)



(Suite de la page 1)

La collecte des cotisations interprofessionnelles atteint chaque année environ 5 millions d'euros. Selon les orientations données par le conseil d'administration du CNIPT, elle est utilisée dans quatre grandes directions :

- l'amélioration et le suivi de la qualité des pommes de terre fraîches sur le marché ;
- le développement de la consommation en France et sur les marchés d'exportation ;
- la connaissance économique des marchés et l'information aux opérateurs de la filière ;
- la constitution d'un espace pour le dialogue et les relations commerciales dans la filière.

Parmi les objectifs des interprofessions comme le CNIPT, figure la signature d'accords interprofessionnels techniques, véritables règles légales que la filière peut décider pour elle-même. C'est ainsi qu'un accord interprofessionnel pour les pommes de terre portant l'allégation frite est en application depuis cette campagne. Très contrôlé, cet accord fait également l'objet d'un suivi par une commission de sanctions qui s'assure de son respect. Cet accord doit permettre de garantir au consommateur une qualité irréprochable et une sécurité sanitaire sur le segment des pommes de terre à frire. Pour développer la consommation, le CNIPT a poursuivi la communication autour du slogan "Chaque pomme de terre s'exprime à sa manière". Des missions en faveur de l'exportation ont été organisées en Espagne, à Dubaï, au Vietnam et en Afrique de l'Ouest. Les pommes de terre de primeur et celles produites en agriculture biologique ne sont pas oubliées par le CNIPT et les commissions dans lesquelles leurs opérateurs sont représentés restent animées et constructives. Elles permettent d'appréhender les marchés et enjeux de ces productions particulières. Des actions spécifiques en découlent comme la [recommandation sur les primeurs](#) 🍷 ou la [note d'information sur les pommes de terre bio](#) 🍷. L'ensemble de ces activités est rendu possible par le climat de dialogue instauré par le CNIPT.

Une année marquée par les États généraux de l'Alimentation

En parallèle des EGA, un plan stratégique de filière a été rédigé et présenté par le CNIPT en coopération avec le GIPT. [La future loi sur l'alimentation](#) 🍷 va changer beaucoup de choses au niveau des relations contractuelles. L'interprofession est en attente de ces nouvelles règles pour poursuivre ses travaux sur la contractualisation qui s'orientent dans trois directions :

- la qualité avec la volonté d'instaurer, grâce à des outils techniques automatisés, une normalisation de l'agrégage des lots au premier niveau. Ce point sur la qualité inclut également une charte qualité en centres de conditionnement pour les pommes de terre lavées et conditionnées en unités de vente. Une phase de test devrait être lancée pour la prochaine campagne.

- les indicateurs qui doivent permettre d'établir les bases économiques des contrats et les modalités de calcul des prix. Ils doivent être compatibles avec l'esprit de la future loi alimentation dont le vote est attendu dans l'été. Si le texte voté reste dans les mêmes dispositions que le texte actuellement en discussion, il s'agira pour les interprofessions d'établir des indicateurs composites et équilibrés reflétant, d'une part, des indices de production et, d'autre part, des évolutions de marché.

- des clauses contractuelles interprofessionnelles utilisant ces indicateurs économiques seront proposées par le CNIPT. Elles ne pourront pas être rendues obligatoires pour des raisons de droit de la concurrence, mais si elles sont jugées efficaces par les deux parties au contrat, elles seront forcément utilisées. Les représentants des associations membres du CNIPT qui siègent au conseil d'administration du CNIPT s'assurent, avec toute l'équipe administrative, du bon déroulement de la collecte et de la bonne exécution des actions. ■

Florence Rossillion - Directrice du CNIPT

Pour en savoir plus :

www.cnipt.fr/cnipt-et-filieres/mode-de-paiement/ 🍷

*La collecte
des cotisations
interprofessionnelles
atteint chaque
année environ
5 millions d'euros.*

PRODUCTION

Maîtriser le risque sanitaire lors de l'élimination des surplus de pommes de terre

Le CNIPT a été alerté et est très conscient des problèmes économiques et des risques sanitaires causés par les volumes qui n'ont pas trouvé de débouchés en cette fin de campagne. Ni les outils dont dispose l'interprofession, ni les règles juridiques ne permettent d'intervention de retrait de marché. Afin d'accompagner au mieux les producteurs et les opérateurs dans la situation actuelle, le CNIPT se mobilise pour diffuser des indications sur les moyens d'éviter une catastrophe sanitaire qui aurait des conséquences à long terme.

Selon la qualité de conservation des stocks, le don, l'alimentation animale et la méthanisation sont les pistes à prioriser. Néanmoins, sans solution immédiate, les surplus de pommes de terre peuvent être éliminés par dépôt en tas. Quelques règles simples sont à respecter pour maîtriser le risque sanitaire lié à cette pratique. Bien qu'à manipuler avec grande précaution, le traitement à la chaux vive peut être une solution pour limiter les risques sanitaires sur des petits volumes. Dès

lors que le volume à déstocker est trop important, la couverture du tas de tubercules par un film plastique noir facilitera leur pourrissement tout en évitant le risque de dissémination du mildiou pouvant se développer sur les pousses. Les tubercules doivent être entassés sur un épais matelas de paille et entourés de buttes de terre pour maîtriser l'écoulement des jus. Une attention particulière doit être apportée à la localisation choisie pour le dépôt afin d'éviter la contamination d'une future parcelle à emblaver, d'un point d'eau superficiel (fossés, ruisseau...) ou d'une zone de captage tout en cherchant à éviter les nuisances pour les riverains.

Le CNIPT met l'accent sur la responsabilité de chacun et rappelle que « pas d'emblavement sans débouché » reste la meilleure solution aux problèmes de surplus de fin de campagne. ■

Aude Aznar avec la participation de Michel Martin (Arvalis), Benoît Houilliez et Christine Haccart (chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais)

AGENDA

Le 3 juillet

Lancement de la pomme de terre primeur d'Alsace

Duttlenheim

www.fruits-legumes-alsace.fr

Les 12 et 13 septembre

Potato Europe

Rittergut Bockerode (Allemagne)

www.potatoeurope.de

Le 18 septembre

Journée nationale du don agricole

www.solaal.org

Du 21 au 23 septembre

Goût de France

Dans tout le pays

www.economie.gouv.fr

Du 23 au 25 octobre

Fruit attraction

Madrid (Espagne)

www.fruitattraction.com

Le 20 et 21 novembre

Formation "Stockage et qualité de la pomme de terre"

Boigneville (Essonne)

www.formations-arvalis.fr

EN BREF...

Commerce extérieur

Nouvelle croissance des volumes exportés en avril 2018

En avril, le marché des pommes de terre a continué sa croissance à l'export. Les ventes sont en hausse de 16 % en volume. En revanche, elles sont en baisse en valeur. Le volume total des ventes s'établit à 41,5 millions d'euros, soit un recul de 30 % par rapport à avril 2017. Le commerce est actif, en volume, vers les principaux clients de la France. Les ventes ont progressé de 12 % vers l'Espagne (79 538 tonnes), de 28 % vers l'Italie (42 602 tonnes), de 38 % vers le Portugal (27 771 tonnes), et de 98 % vers l'Europe de l'Est (25 294 tonnes).

Depuis le début de la campagne, les exportations françaises atteignent 1,5 million de tonnes (+15 %), soit un niveau inédit depuis la campagne 2010-2011, et un chiffre d'affaires de 258,7 millions d'euros

(-34 % par rapport au cumul à avril 2017). Les importations de pommes de terre primeurs sont légèrement à la hausse : + 3 % par rapport à la période janvier-avril 2017.

Source : bilan mensuel CNIPT d'après les Douanes françaises.

Agriculture biologique

Stéphane Travert lance le programme «Ambition bio 2022»

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, a présenté le 25 juin le programme « **Ambition bio 2022** ». Ce programme s'articule autour de 6 axes majeurs :

- développer la production pour atteindre les 15 % de surface agricole française cultivée en bio à l'horizon de 2022 ;
- structurer les filières via le « Fonds Avenir Bio » ;
- développer la consommation et accompagner l'offre de produits biologiques pour tous les consommateurs, y compris pour les publics les plus démunis et les plus fragiles ;

- redéfinir les priorités en matière de recherche ;
- former les acteurs ;
- adapter la réglementation.

Un 7^{ème} axe est consacré à une dynamique de conversion de l'agriculture biologique en Outre-Mer.

Le Programme Ambition Bio 2022 est doté de 1,1 milliard d'euros financés principalement via 3 leviers : le renforcement des moyens consacrés aux aides à la conversion (200 millions d'euros de crédits d'État, 630 millions d'euros de fonds européens FEADER auxquels s'ajouteront les autres financements publics, et à compter de 2020, un apport de 50 millions d'euros par an par la redevance pour pollutions diffuses) ; un doublement du fonds de structuration « Avenir Bio » géré par l'Agence BIO, porté progressivement de 4 à 8 millions d'euros par an ; une prolongation et une revalorisation du crédit d'impôt bio de 2500 à 3500 euros jusqu'en 2020.



LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 25

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	200 (=)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	450 (↗)
Bintje France non lavée cat. II 60-75mm filet 25kg consommation	nc.

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	460 (=)
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	390 (=)

Marché français Bio - Stade expédition - Semaine 25

Chair ferme France biologique	800 (=)
Chair normale France biologique	800 (↗)

Export - Stade expédition - Semaine 25

Agata France lavable cat. I +45mm sac 1tonne	nc.
Agata France lavable cat. I 40-70mm sac 1tonne	nc.
Div. var. cons France lavable cat. I +45mm sac 1tonne	nc.
Div. var. cons France lavable cat. I 40-70mm sac 1tonne	nc.
Div. var. cons France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	nc.
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	nc.

Rungis - Semaine 25

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	650 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	380 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	220 (=)

Industrie - Semaine 25

Bintje Bassin Nord non lavée + 35 mm fritable	nc.
Div. var. cons. Bassin Nord non lavée, tout venant 35 mm et + fritable	nc.

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 24

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	20-60 (↘)
Var export 45 mm +, en sac	20-30 (=)

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 26

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	3-10 (↘)
--	----------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 25

Prix moyen production	nc.
-----------------------	-----

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél: 01 44 69 42 10
Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication
Rédactrice en chef:
Florence Rossillion

Prix du numéro: 2 €
Abonnement 1 an: 53 €

Impression-Routage:

Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique:
Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution
ISSN n° 0991-3351



LES MARCHÉS À TERME

Eurex Francfort (€/t) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm, min 60 % 50 mm +

	19/06/18	20/06/18	21/06/18	22/06/18	25/06/18
Novembre 2018	115	119	122	124	130
Avril 2019	169	171	173	171	174
Avril 2020	150	150	150	150	150



: Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus